

Pays de
Château-Gontier



RAPPORT ANNUEL sur le prix et la qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets



2015



Le Pays de Château-Gontier
s'engage avec

TriLogic

Réduisons
nos déchets,
on a tous
à y gagner !



Hôtel de Ville et de Pays
Services Environnement
23, place de la République - BP 20402 - 53204 CHÂTEAU-GONTIER cedex
Tél. : 02 43 09 55 55 - Télécopie : 02 43 07 96 82 - e.mail : contact@trilogic.fr

SOMMAIRE

A. <u>Présentation de la Collectivité</u>	1
I. <u>Présentation générale du service</u>	1
II. <u>Les événements marquants en 2015</u>	1
B. <u>Les indicateurs techniques</u>	1
I. <u>Organisation générale des collectes</u>	2
1. Les collectes	2
2. Les déchèteries	2
3. Les déchets de soins des particuliers	3
4. Les unités de traitement	3
II. <u>Analyse quantitative</u>	4
1. Quantités globales	4
a. <i>Les O.M.R.</i>	7
b. <i>La collecte sélective</i>	7
c. <i>Les déchèteries</i>	10
2. Déchets des professionnels	11
a. <i>Collecte traditionnelle</i>	11
b. <i>Dépôts en déchèteries</i>	11
C. <u>Les indicateurs financiers</u>	12
I. <u>Les tarifs de la Redevance Incitative - 2015</u>	12
II. <u>Recettes et dépenses par poste</u>	14
1. La collecte et traitement des O.M. résiduelles et collecte sélective	14
2. Les déchèteries	15
3. Les sites de stockages	16
4. Les dépenses non ventilables	16
III. <u>Bilan des recettes et des dépenses</u>	17
D. <u>Conclusion</u>	17

Avant-propos

Chaque Président ou Présidente d'E.P.C.I. compétent en matière de collecte ou de traitement des O.M. est tenu de présenter le rapport propre à sa compétence à son assemblée délibérante avant le 30 juin.

En application du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, chaque maire doit présenter à son conseil municipal un "rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets" avant le 30 septembre suivant la clôture de l'exercice (30 septembre 2016 pour l'exercice 2015).

L'objectif de ce rapport est de favoriser la transparence de la gestion publique vis-à-vis des usagers. Il s'agit donc d'un document voué avant tout à l'information. Ainsi, il doit être mis à la disposition du public dans les mairies dans les 15 jours suivant son adoption par le conseil municipal (cette obligation incombe aux communes de plus de 3 500 habitants ou aux E.P.C.I. dont au moins une commune dépasse cette population).

Sa diffusion doit être la plus large possible. Dans tous les cas, il doit être consultable par toute personne en faisant la demande.

Le présent rapport présente l'activité de l'année 2015.

A. Présentation de la Collectivité

I. Présentation générale du service

Le 1^{er} janvier 2000, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a repris la compétence "collecte et traitement des déchets" auparavant exercée par le District.

Au 31 décembre 2015, le Pays de Château-Gontier dispose de:

- deux déchèteries : une à Azé et une à Bierné,
- une plate-forme de compostage des déchets verts, de broyage de bois et un hangar de stockage de bois déchiqueté,
- un service de collecte des O.M.R., des emballages, du papier et du verre en régie.

Par convention en date du 23 décembre 2002, le quai de transfert pour les déchets ménagers et assimilés de la déchèterie d'Azé est pris en charge par le Conseil Général dans le cadre de sa compétence de transport et traitement des O.M.R.

Le service "Déchets" emploie:

- 8 agents de collecte titulaires (chauffeurs, chauffeurs remplaçants et ripeurs),
- 1 agent assurant le vidage des points de tri (papier et verre, 4 jours par semaine)
- 1 agent qui assure des missions de ripeur, chauffeur remplaçant (2 jours par semaine) et Agent de Prévention et d'Information – ou API- (3 jours par semaine)
- 3 agents de déchèteries titulaires à Azé + 1 mi-temps mis à disposition par la commune de Bierné,
- 1 responsable de la gestion des déchets et 90% d'un temps complet du technicien responsable du service détaché sur la mise en place de TRILOGIC.
- 3 agents sont détachés par le Service Financier (suivi de la facturation de la Redevance Incitative et gestion financière).

II. Les événements marquants en 2015

En 2015, les tarifs de la R.E.O.M. ont été maintenus pour la quatrième année consécutive.

Les accès en déchèterie sont gérés informatiquement sur les deux déchèteries depuis le 1^{er} juillet 2015.

B. Les indicateurs techniques

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier compte 24 communes et 31 165 habitants (Pop INSEE 2015).

I. Organisation générale des collectes

1. Les collectes

Au 1^{er} janvier 2015, la collecte des déchets ménagers et assimilés est intégralement réalisée en régie et s'organise comme suit:

- Collecte en porte à porte ou en bout de chemin pour tous les usagers (bac gris individuel à puce pour les Ordures Ménagères Résiduelles (ou O.M.R.) et sac jaune pour les emballages).
- Collecte sur nos 88 points d'apport volontaire pour les emballages en verre ou les papiers, journaux magazines.

Les 24 communes du Pays de Château-Gontier sont collectées une fois par semaine pour les OMR et une fois par quinzaine pour les emballages.

En 2011, un troisième contrat, dit "Barème E", a été signé pour une durée de 6 ans avec Éco-Emballages.

2. Les déchèteries

Les deux déchèteries d'Azé et de Bierné permettent une bonne couverture géographique du territoire (voir carte en page suivante). La partie Ouest du territoire reste toutefois un peu plus à l'écart de ces équipements, du fait de l'éloignement géographique et de la traversée obligatoire de l'agglomération de Château-Gontier Bazouges.

L'exploitation est assurée en régie, certaines prestations sont assurées par des prestataires privés:

- Location et Rotation de caissons: Veolia Environnement
- Mise en balle des cartons: Séché Environnement
- Collecte et traitement des Déchets Ménagers Spéciaux (ou DMS) hors filière EcoDDS : Triadis
- Enfouissement des encombrants : Séché Environnement
- Broyage du bois non traité et des déchets verts : Gendron



Déchèterie Les déchets acceptés en déchèterie



RÉUTILISATION
REEMPLOI



TEXTILES



CARTONS



ENCOMBRANTS



TOUT-VENANT
INCINÉRABLE



BOIS



DEEE



BATTERIES



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUE (DDS)



HUILES DE VIDANGE



VERRES



DÉBLAIS / GRAVATS

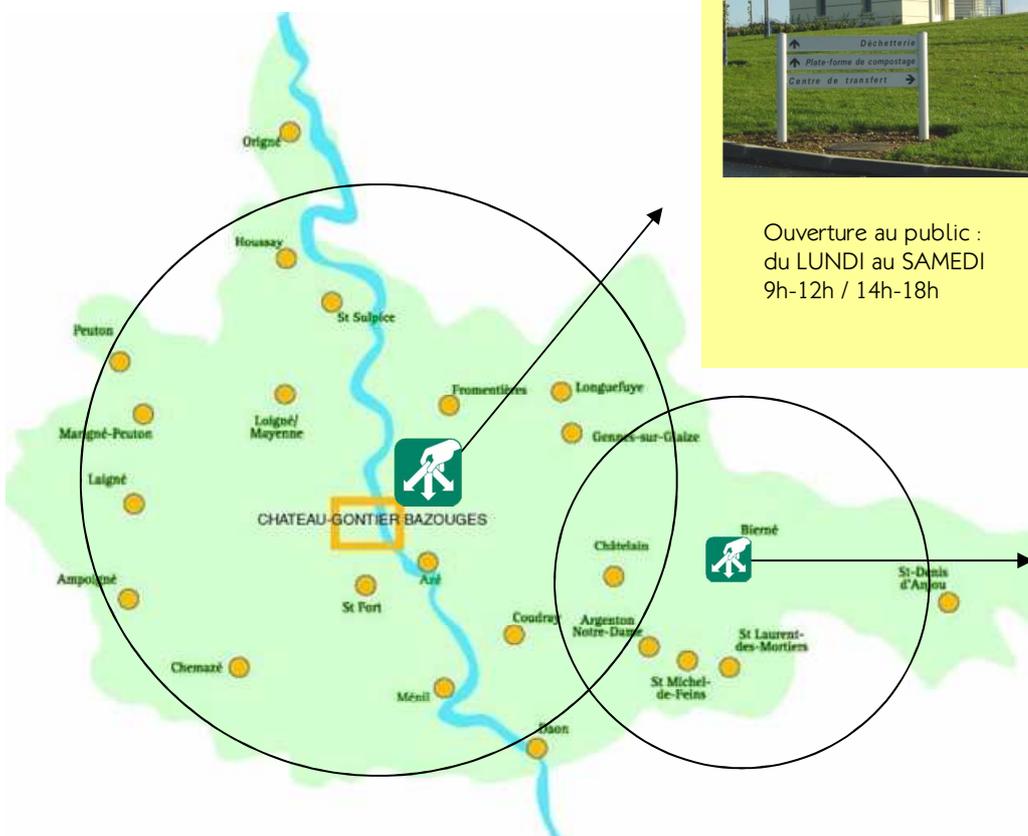


DÉCHETS VERTS



MÉTAUX

Le Site Déchets d'Azé est soumis à autorisation pour son exploitation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement: arrêté préfectoral n°2001-P-1561 du 12 septembre 2001. La déchèterie de Bierné est soumise à déclaration pour son exploitation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement: récépissé de déclaration référencé 2001-175 du 28 mai 2001.



Ouverture au public :
du LUNDI au SAMEDI
9h-12h / 14h-18h



Ouverture au public :
MARDI: 10h-12h
MERCREDI: 14h-18h
VENDREDI: 14h-18h
SAMEDI: 9h-12h / 14h-18h

3. Les déchets de soins des particuliers

Depuis la mise en place de la filière nationale appelée DASTRI, la Communauté de Communes n'assure plus de collecte des piquants-coupants des particuliers. Ces derniers peuvent les déposer gratuitement dans les 8 pharmacies participant à la filière.

4. Installations de traitement

Les ordures ménagères résiduelles (ou OMR) sont transportées depuis le quai de transfert d'Azé vers le Centre de Valorisation Énergétique de PONTMAIN (propriété du Conseil Départemental de la Mayenne) et l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ou ISDND) de Changé (propriété de Séché Éco-industries).

Les emballages à trier sont transportés depuis le quai de transfert d'Azé à destination du Centre de Tri de Changé (propriété de Séché Éco-industries). En 2015, une partie des emballages a été détournée vers des centres de tri de Rennes et du Mans en raison des travaux de reconstruction de celui de Changé (remis en service progressivement à compter du dernier trimestre de l'année).

Les papiers et les emballages en verre sont directement livrés chez les recycleurs.

II. Analyse quantitative

La population prise en compte dans les différents calculs provient des données INSEE 2015.

1. Quantités globales

	Tonnes	Kg par hab.
O.M. R. collectées*	4 561	146
Collecte Sélective	2 560	82
Déchèterie	14 083	451
Total	21 204	680

Quantités globales de déchets collectés en 2015

* quantités collectées hors apports "petit tout-venant" de déchèterie

** moyenne départementale: 187 kg/hab en 2015

	O.M.R.*	Collecte sélective	Déchèteries	Total	Variation annuelle
2010	6 283	2 482	12 864	21 629	-9.2%
2011	4 489	2 897	12 161	19 547	-9.6%
2012	4 560	2 737	12 658	19 955	2.1%
2013	4 521	2 715	12 892	20 128	0.9%
2014	4 591	2 602	13 711	20 904	3.8%
2015	4 561	2 560	14 083	21 204	1.3%

Évolution des quantités globales de déchets collectés entre 2010 et 2015

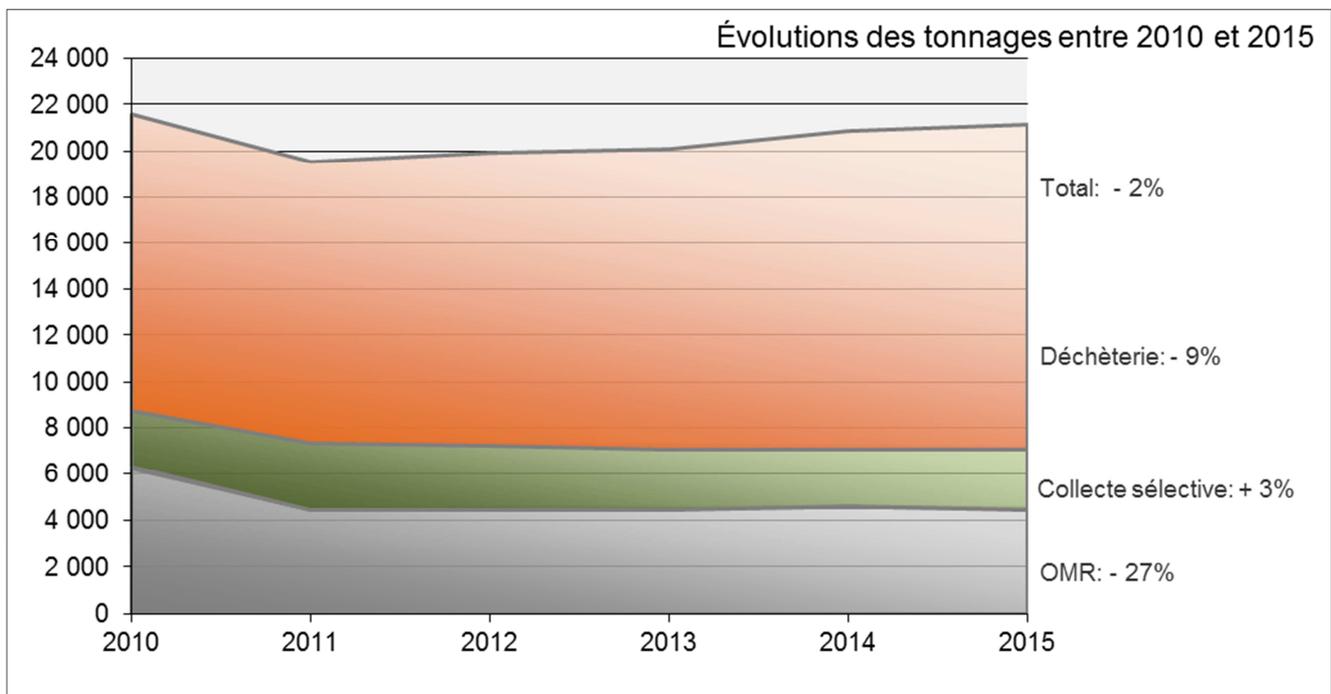
* quantités collectées hors apports "petit tout-venant" de déchèterie

À retenir.

Avec 149 Kg par habitant, la Communauté de Communes est la Collectivité qui produit le moins d'O.M.R. du département.

Un Mayennais a produit en moyenne **187 kg d'O.M.R.** en 2015.





Évolution des quantités globales de déchets collectés entre 2010 et 2015

À noter que depuis 2011, les quantités de déchets collectées sont repartiées à la hausse.

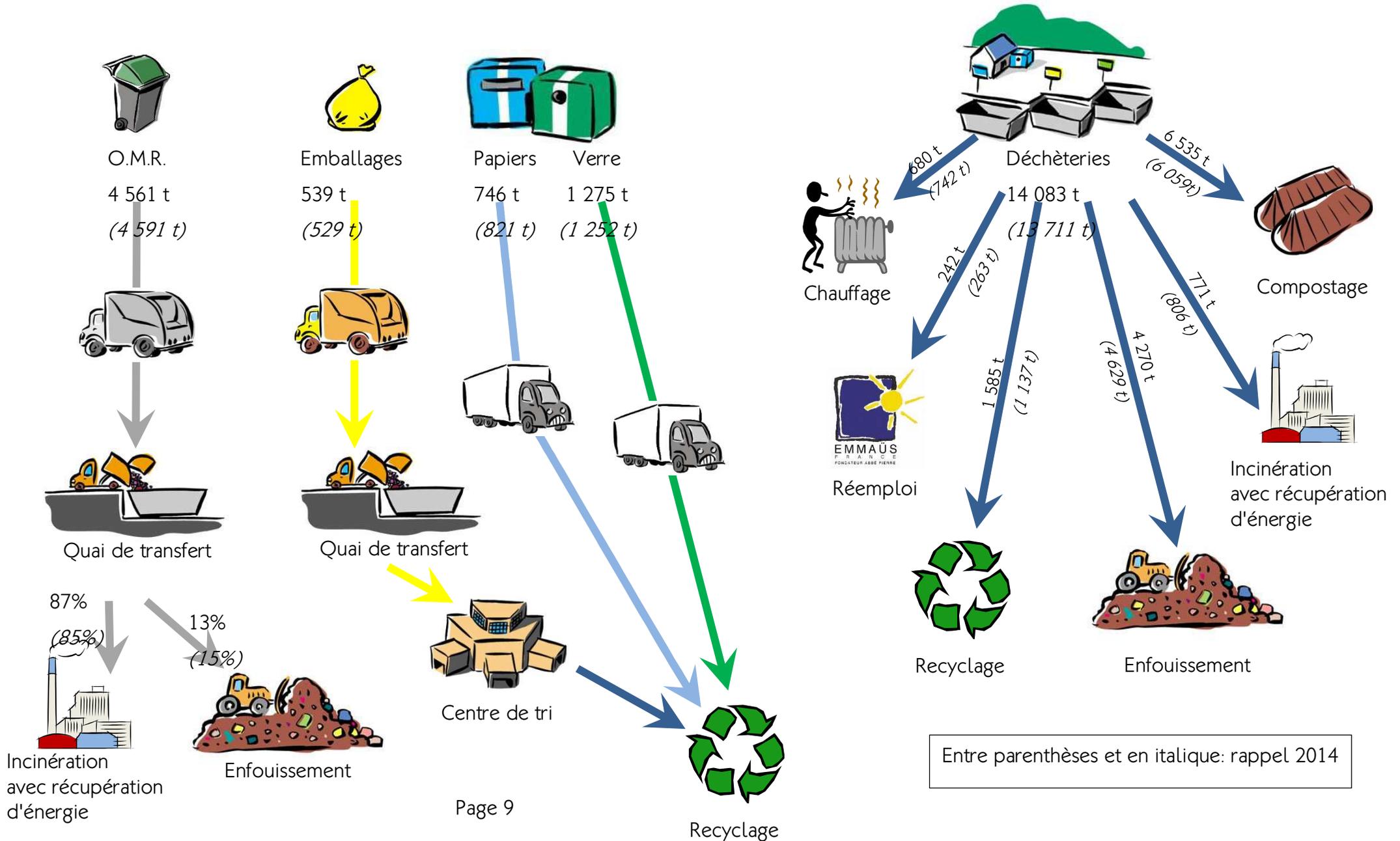
Le synoptique en page suivante donne un aperçu général des quantités et des flux de déchets collectés sur les 24 communes en 2015.

À retenir.

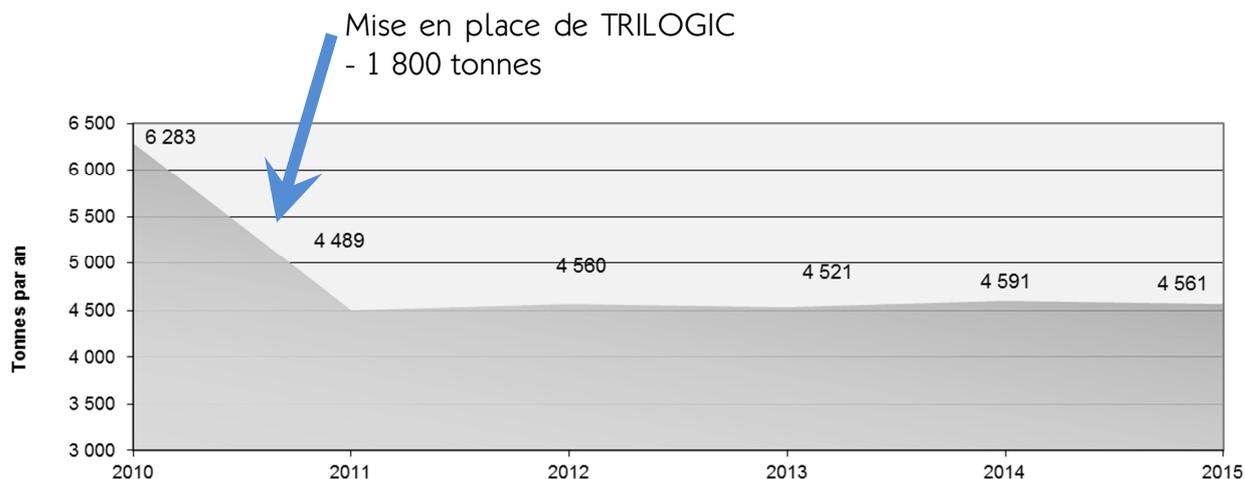
En 2015, la valorisation des déchets gagne du terrain: 77% des déchets ont été valorisés, soit par recyclage, soit par incinération avec récupération d'énergie contre 74% en 2014.



Les quantités et les filières de traitement des déchets - 2015

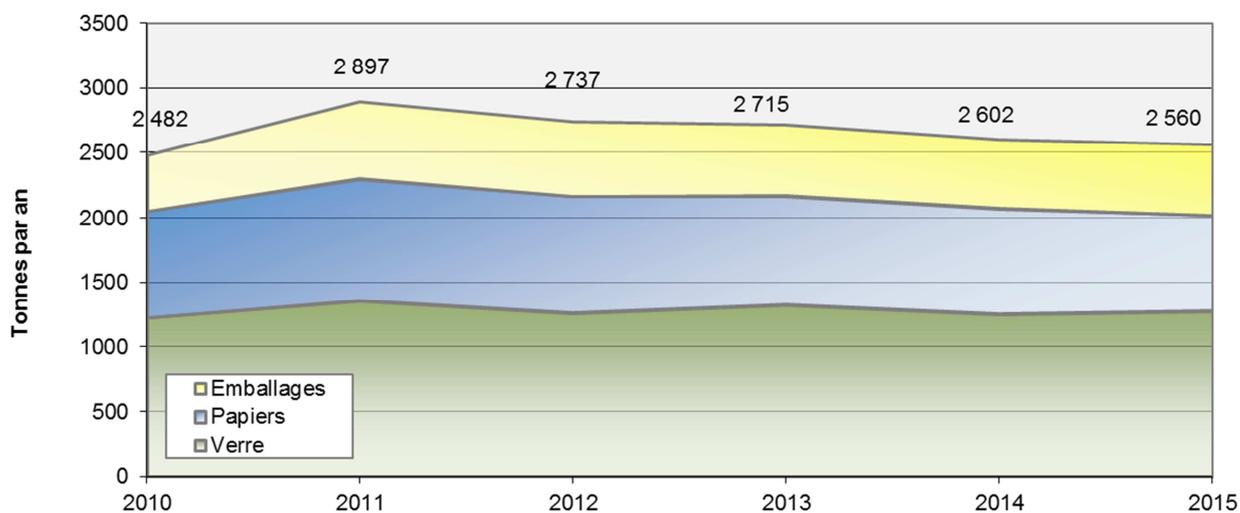


a. Les ordures ménagères résiduelles



Quantités d'O.M. traitées de 2010 à 2015 (sans le "petit tout venant" de déchèterie)

b. La collecte sélective



Résultats de la collecte sélective - de 2010 à 2015

À retenir.

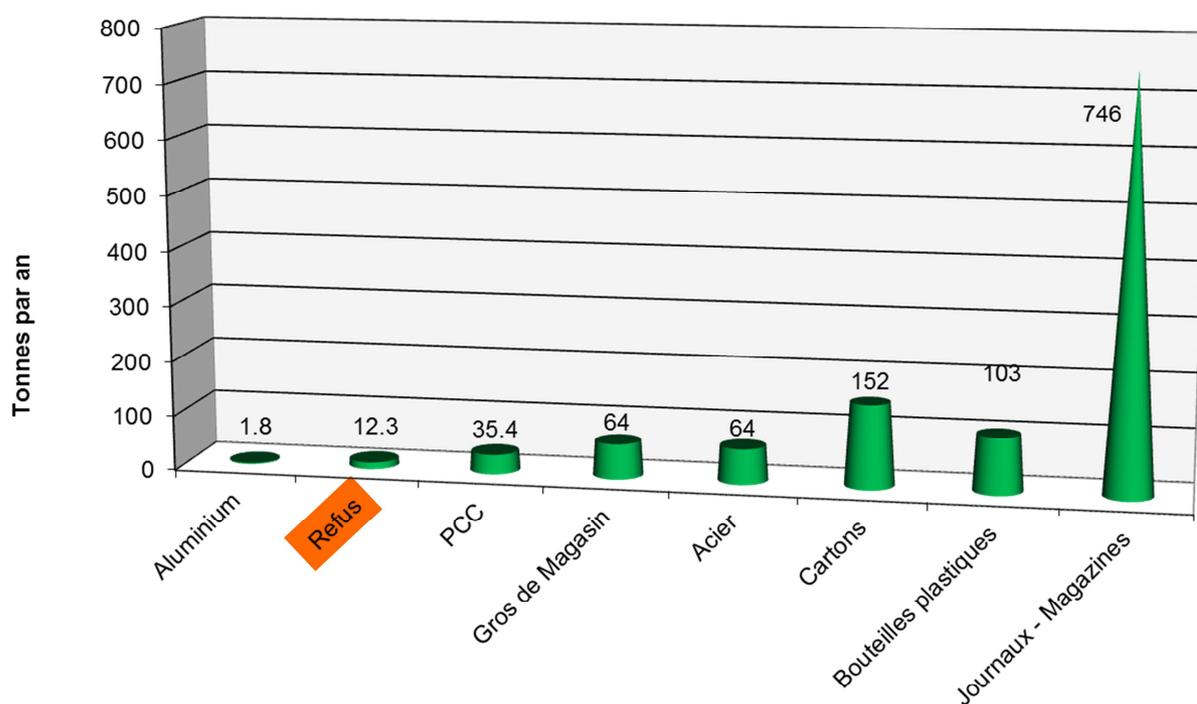
Les bons résultats de la collecte sélective diminuent légèrement depuis 2011: diminution des refus de tri et collectes parallèles de papier (-200 tonnes en 5 ans)



i. Détail des matériaux recyclés

Les déchets à recycler issus de la collecte sélective sont triés dans le centre de tri du Groupe Sèche à Changé (53) en plusieurs flux:

- Acier;
- Aluminium;
- Cartonnettes;
- Le gros de magasin (fibres papier de faible qualité)
- Gros cartons brun;
- Flacons plastiques (PEHD, PET clair et foncé);
- Les briques alimentaires (ou Papiers Cartons Complexés - PCC);
- Les refus de tri (déchets non conformes aux consignes de tri).



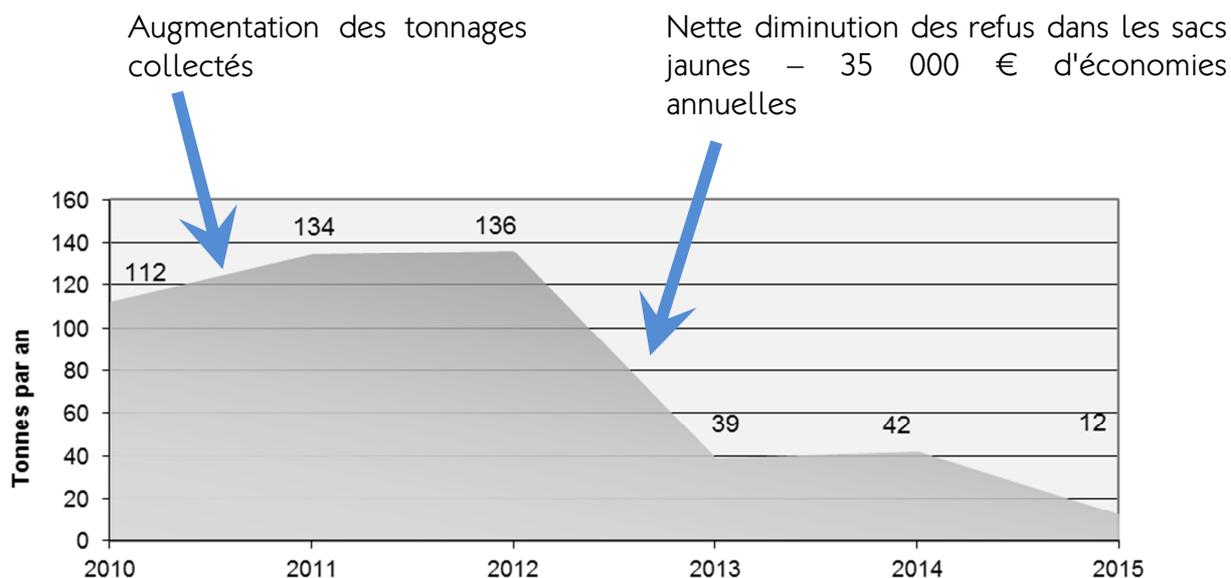
Résultats de la collecte sélective par matériaux en tonnes – 2015

En 2015, notre centre de tri a stocké 54 tonnes d'emballages non triés en fin d'année. Cela est lié à la remise en route industrielle de ce nouvel équipement en fin d'année et impacte les quantités d'emballages revendues et donc nos recettes directes, ainsi que les soutiens d'Eco-Emballages.

À noter que les quantités de papiers chutent depuis quelques années, en raison à la fois de la conjoncture nationale, mais aussi des collectes caritatives.

ii. Analyse qualitative

Les erreurs de tri correspondent aux matériaux impropres au recyclage : films et sacs plastiques, polystyrène, pots de produits laitiers, petites ferrailles diverses...



Évolution des tonnages de refus de tri – de 2010 à 2015

Lors de la collecte, les agents peuvent refuser un sac jaune dont le contenu serait non conforme aux consignes de tri. Ils apposent alors un scotch "non conforme" et un papier expliquant ce qui n'allait pas dans le sac. Ils notent également l'adresse présumée de l'usager.

En fin de tournée, le chauffeur transmet à l'API la liste des adresses où des sacs ont été refusés qui se charge ensuite de rencontrer les usagers afin de récupérer le sac avec eux et de bien leur expliquer les consignes.

À noter: en raison des travaux sur le centre de tri, les quantités de refus sont anormalement basses en 2015.

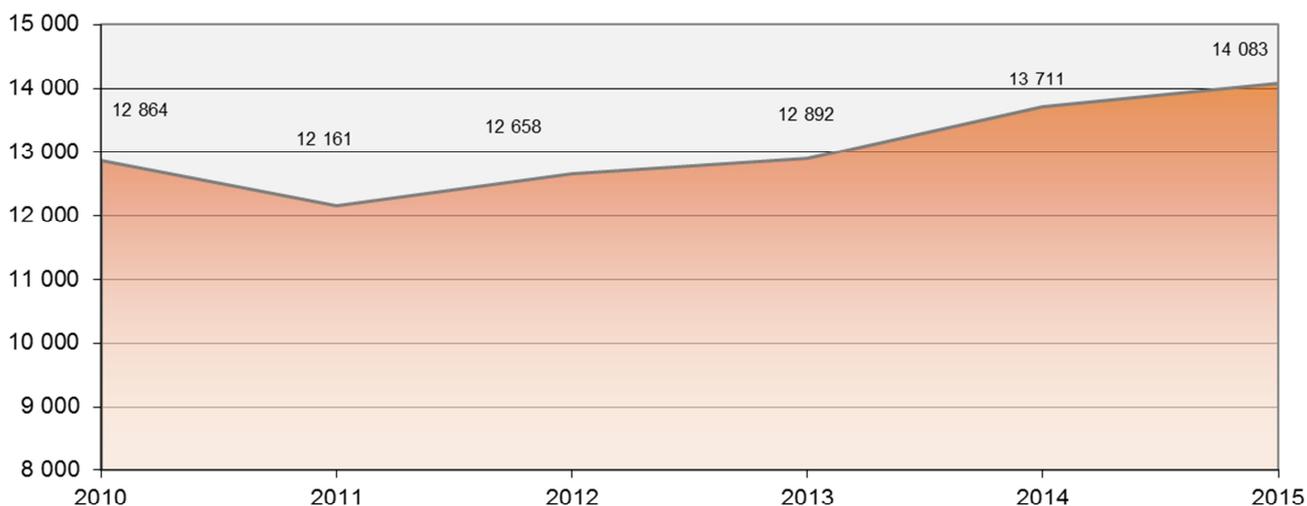
À retenir.

Notre Collectivité présente le taux de refus de tri le plus bas de tout le Département: entre 5 et 8 %.

La diminution des refus de tri depuis 2013 permet d'économiser près de 35 000 € par an!



c. Les déchèteries



Évolution des tonnages en déchèterie – de 2010 à 2015

Le tableau suivant donne les évolutions par type de déchets en tonnes par an et pour les deux déchèteries.

	DMS*	Encombrants	D3E**	Cartons	Gravats	Bois non traité
2010	49.0	1 840.0	182.0	423	2 607.0	1 219.0
2011	59.9	2 037.0	232.0	459	2 889.0	1 260.0
2012	69.3	1 920.0	218.6	450	2 659.0	865.0
2013	54.0	1 873.0	209.0	435	2 739.0	695.0
2014	46.9	1 677.5	213.5	443	2 862.3	742.0
2015	55.0	1 391.0	254.0	445	2 824.0	680.0

	Déchets Verts	Ferrailles	Petit TV***	Réemploi	Meubles	Total	Variation annuelle
2010	5 470	526.0	471.5	76.5	-	12 864	-
2011	3 969	509.4	512.5	233.0	-	12 161	-5.5%
2012	5 210	427.7	624.0	214.0	-	12 658	4.1%
2013	5 545	391.0	726.0	225.0	-	12 892	1.9%
2014	6 059	384.3	806.2	263.5	212.7	13 711	6.4%
2015	6 535	386.0	771.0	243.0	500.0	14 083	2.5%

*DMS: déchets ménagers spéciaux

**D3E: Déchets d'Équipement Électrique et Électronique en fin de vie

***Petit TV: Petit Tout Venant

2. Déchets des professionnels

a. Collecte traditionnelle

Les professionnels peuvent bénéficier d'une collecte en porte à porte (bacs gris, bacs ou sacs jaunes). Cette prestation est facturée via la redevance incitative, selon un tarif spécifique.

Les professionnels représentent environ 30 % des déchets collectés en bacs, soit un peu plus de 13 000 m³ de déchets.

b. Dépôts en déchèteries

Les déchèteries sont des sites destinés aux particuliers. Toutefois, afin de proposer des exutoires pour les déchets des professionnels, il a été décidé que l'apport de déchets par les professionnels est autorisé moyennant une participation financière pour les déchets non recyclables.

Les professionnels représentent environ 10% des passages depuis la mise en place de la gestion des accès, soit un peu moins de 6 000 passages pour les deux déchèteries.

Les tarifs pour les professionnels (ainsi que pour les particuliers hors Pays de Château-Gontier) sont les suivants:

	2015
Cartons	Gratuits
Ferrailles	Gratuits
Bois non traité	Gratuits
Emballages en verre	Gratuits
Déchets verts	35 €/tonne
Gravats	25,5 €/m ³
Tout-venant	27,5 €/m ³
Déchets ménagers spéciaux	2,7 €/Kg
Traitement des déchets assimilés	80 €/tonne
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	Acceptés en petite quantité - gratuit

Tarifs pour les dépôts des professionnels – 2015

À retenir.

Depuis plusieurs années, les différentes Collectivités mayennaises font converger leurs tarifs "professionnels" en vue d'une harmonisation.



C. Les indicateurs financiers

I. Les tarifs de la Redevance Incitative - 2015

REDEVANCE				Tarif annuel	Remise Trilogic 2015 par non présentation*	Total remises maxi		Montant Net
BACS INDIVIDUELS						Remise Trilogic	Bonus except **	
Taille du bac	Composition du foyer	Abonnement au service	Service rendu					
80 litres	1 personne	102 €	27 €	129 €	1 €	26.00 €	20 €	83.00 €
80 litres	2 personnes	102 €	54 €	156 €	1.20 €	31.20 €	20 €	104.80 €
120 litres	3 personnes	102 €	81 €	183 €	1.40 €	36.40 €	20 €	126.60 €
140 litres	4 personnes	102 €	108 €	210 €	1.60 €	41.60 €	20 €	148.40 €
180 litres 240 litres et +	5 personnes 6 personnes et +	102 €	135 €	237 €	1.80 €	46.80 €	20 €	170.20 €

REDEVANCE			Remise Trilogic 2015
BACS COLLECTIFS		Abonnement au service	Service rendu
Par logement		102 €	-
Par personne		-	27 €
Taille du bac			Pour non présentation de bac *
80 L			1.20 €
120 L			1.40 €
140 L			1.60 €
180 L			1.80 €
240 L			2.00 €
340 L			2.80 €

* dans la limite annuelle de 26 non présentation du bac en 2014

** accordé à chaque foyer ayant sorti son bac 26 fois ou moins en 2014 en plus de la remise TRILOGIC

DOTATION SPECIALE des Particuliers	Abonnement au service	Service rendu	
Rouleau de 26 sacs violets (37,5 L utiles)	102 €	13,50 € le rouleau (minimum 1 par an et par personne)	30 € à partir du 3^{ème} rouleau

LES PROFESSIONNELS	TARIF 2015	
Abonnement au service	102 €	
Service rendu (prix à la levée du bac) :		
80 litres		2.00 €
120 litres		3.00 €
140 litres		3.50 €
180 litres		4.50 €
240 litres		6.00 €
340 litres		8.50 €
770 litres (collecte des cartons)		5.00 €
Bac partagé complément professionnel	0 €	25 € le m3
Dotation spéciale des professionnels rouleau de 26 sacs violets (37,5 L utiles)	102 €	30 € le rouleau

TOUT USAGER : Location de bac complémentaire 340 Litres	Tarif hebdomadaire
Évènement exceptionnel sur demande : le 1er bac pour une semaine	15 €
Par bac ou semaine supplémentaire	8 €

II. Recettes et dépenses par poste

1. *Collecte et Traitement des O.M. résiduelles et collecte sélective*

Chapitre	Réalisé			
	2012	2013	2014	2015
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	958 188 €	808 636 €	805 812 €	832 187 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	605 855 €	619 814 €	612 589 €	627 772 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 258 €	0 €	0 €	0 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 589 €	7 273 €	7 568 €	2 406 €
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROV	30 000 €	0 €	0 €	0 €
total Dépenses 8121	1 602 889 €	1 435 722 €	1 425 969 €	1 462 365 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	565 €	3 602 €	592 €	55 €
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICE	358 785 €	222 226 €	174 655 €	148 142 €
74 - SUBVENTION EXPLOITATION	677 829 €	700 378 €	414 206 €	491 308 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 036 €	2 038 €	2 283 €	3 580 €
total Recettes 8121	1 041 215 €	928 244 €	591 737 €	643 085 €

À retenir.

Les dépenses de fonctionnement en collecte et traitement ont été globalement stabilisées depuis la mise en place de TRILOGIC.

La diminution des recettes connue en 2014 est liée à la subvention ADEME (141 000 €) pour la mise en place de la Redevance Incitative.



2. Les déchèteries

Les différentes prestations de services pour les déchèteries sont rattachées à ce compte:

- location et rotation de caissons,
- compostage des déchets verts,
- criblage du bois déchiqueté,
- l'entretien de la décharge de déchets inertes,
- traitement des déchets de déchèteries.

Chapitre	Réalisé			
	2012	2013	2014	2015
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	404 196 €	375 452 €	340 779 €	317 339 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	176 799 €	180 450 €	189 384 €	206 007 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	55 €	0 €	1 164 €	3 563 €
total Dépenses 8122	581 049 €	555 902 €	531 327 €	526 909 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	1 413 €	764 €	0 €	0 €
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICE	53 859 €	156 238 €	141 908 €	173 052 €
74 - SUBVENTION EXPLOITATION	11 128 €	10 932 €	13 977 €	25 173 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 346 €	3 867 €	0 €	663 €
total Recettes 8122	67 747 €	171 801 €	155 886 €	198 889 €

À retenir.

Les coûts de fonctionnement sont contenus grâce à la mise en œuvre de nouvelles filières dites "REP" (Responsabilité Élargie du Producteur), comme par exemple "Écomobilier" ou "EcoDDS".



3. Les sites de stockages

Cet article comporte:

- les dépenses liées à l'exploitation du site de stockage de déchets inertes de la Chiffannerie,
- les dépenses liées au suivi post-exploitation de l'ancien site réhabilité de la Croix Blanche.

Chapitre	Réalisé			
	2012	2013	2014	2015
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	637 €	1 474 €	13 006 €	24 016 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	1 592 €	994 €	1 544 €	1 112 €
total Dépenses 8123	2 229 €	2 468 €	14 550 €	25 128 €

Depuis 2014, nous faisons appel à un hydrogéologue pour les prélèvements d'eau et les interprétations des résultats d'analyses sur le site de la Croix Blanche.

4. Les dépenses non ventilables

Chapitre	Réalisé			
	2012	2013	2014	2015
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	95 696 €	95 411 €	82 989 €	79 572 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	262 453 €	282 805 €	248 938 €	335 101 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0 €	9 906 €	6 457 €	9 318 €
66 - CHARGES FINANCIERES	26 975 €	23 475 €	19 996 €	16 500 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 784 €	8 153 €	160 €	1 070 €
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROV	0 €	50 000 €	116 000 €	150 000 €
total Dépenses 01	398 901 €	469 750 €	474 541 €	591 561 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	16 642 €	16 642 €	16 829 €	15 828 €
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICE	2 129 193 €	2 084 153 €	1 921 863 €	1 983 228 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	400 €	0 €	49 €	124 000 €
78 - REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATION	0 €	11 164 €	6 457 €	9 318 €
total Recettes 01	2 146 235 €	2 111 959 €	1 945 199 €	2 132 375 €

À retenir.

Le site de la Chiffannerie arrivera à saturation en 2016. Sans autre site à proximité, les gravats devront être stockés en sites privés.



III. Bilan des recettes et des dépenses

Chapitre	Réalisé			
	2012	2013	2014	2015
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 458 716 €	1 280 973 €	1 242 586 €	1 253 114 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	784 245 €	801 258 €	803 517 €	834 891 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	262 453 €	282 805 €	248 938 €	335 101 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 258 €	9 906 €	6 457 €	9 318 €
66 - CHARGES FINANCIERES	26 975 €	23 475 €	19 996 €	16 500 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 428 €	15 426 €	8 892 €	7 039 €
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROV	30 000 €	50 000 €	116 000 €	150 000 €
total Dépenses	2 322 623 €	2 181 038 €	2 197 448 €	2 605 963 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	1 979 €	4 366 €	592 €	55 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	16 642 €	16 642 €	16 829 €	15 829 €
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICE	2 541 837 €	2 462 617 €	2 238 427 €	2 304 422 €
74 - SUBVENTION EXPLOITATION	688 957 €	711 310 €	428 184 €	516 481 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 782 €	5 905 €	2 332 €	128 243 €
78 - REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATION	0 €	11 164 €	6 457 €	9 318 €
total Recettes	3 255 197 €	3 212 004 €	2 692 821 €	2 974 349 €

Les excédents générés sont utilisés pour financer les investissements importants nécessaires au fonctionnement du service (benne bicompartimentée mise en service en 2013, camion grue et gestion des accès en déchèterie mis en service en 2015), ainsi que les investissements à venir (conteneurs enterrés, remplacement des colonnes aériennes et de deux bennes de collecte au GNV et sécurisation des déchèteries en 2016).

D. Conclusion

La mise en œuvre de TRILOGIC a tenu ses engagements, à savoir améliorer le fonctionnement du service et son impact environnemental tout en maîtrisant le coût pour l'habitant. La Redevance Incitative produit ses effets. Les bons trieurs (moins de 26 levées par an) auront ainsi vu leur facture diminuer de plus de 30% depuis la mise en place en 2011.

Les bons résultats obtenus en matière de collecte sélective, ainsi que les nouvelles filières REP nous ont permis de mettre en place en 2014 un bonus exceptionnel de 20€ pour les foyers ayant présenté leur bac 26 fois ou moins. Ce bonus aura été maintenu en 2015.

2015 aura vu la mise en œuvre de la gestion informatisée des accès en déchèterie. Après une mise en route accompagnée d'un agent dédié sur le terrain, les premiers retours sont positifs: appropriation rapide des usagers, fonctionnement régulier,...

De même, si aucune limitation n'est mise en œuvre, des effets positifs sont déjà perceptibles:

- identification d'usagers ayant "échappé" à la R.E.O.M. jusqu'à maintenant;
- identification de personnes extérieures à notre Communauté de Communes;
- meilleure identification des professionnels;
- gains de temps pour les agents dans les opérations de facturations.

Quelques comportements seront à surveiller: les premiers suivis montrent des usagers fréquentant avec une grande assiduité les déchèteries.

Il conviendra également de suivre les fréquentations pour déterminer s'il est nécessaire ou non de réguler le nombre d'usagers présents en même temps sur le site.